

REGLEMENT d'ORDRE INTERIEUR

ASBL Coalition Ecopreneur Kaya

1. STRUCTURE LEGALE

La Coalition Ecopreneur Kaya est située rue Fernand Bernier 15, 1060 Saint-Gilles, numéro d'entreprise BE 0849.929.341.

2. VALEURS

La Coalition Ecopreneur Kaya rassemble des entrepreneurs qui proposent un **modèle d'entreprise** cohérent en terme de **durabilité forte**, respectant les **limites planétaires** et dont l'activité est **régénératrice** tant pour la biosphère que les êtres humains.

Les « écopreneurs » ou « entrepreneur de la transition écologique » sont des *front runners* de la transition économique, qu'ils soient des indépendants, des très petites entreprises, des PME ou des grandes entreprises. Ils sont conscients que le modèle d'affaires classique, linéaire, ne prenant en compte que les indicateurs économiques et financiers n'est plus tenable, et qu'il est urgent aujourd'hui **d'entreprendre différemment** en respectant les limites de la planète (cfr Rockström Johan et *al.*, 2009 et 2015) et la Théorie du Donut (L'économie de demain en 7 principes, Kate Raworth, Éditions Plon, novembre 2018). En cela, les écopreneurs osent innover et développer des produits et services en rupture avec les modèles dominants. Ils ont des **ambitions hautes** en matière de durabilité forte et cela impliquent des **changements systémiques** radicaux.

Ressentant l'urgence climatique et en matière de biodiversité, les écopreneurs produisent aussi une réflexion plus macro-économique et un plaidoyer pour une économie régénérative. Pour ce faire, ils nouent des partenariats avec la société civile (aujourd'hui les scientifiques avec le plan Sophia, demain avec d'autres : associations, ONGs,...). Ils peuvent aussi contribuer à un plaidoyer pour une société résiliente, solidaire et durable.

Cette énergie positive amène souvent les écopreneurs à faire face à de **nombreux défis** : des coûts supérieurs aux modèles linéaires, des marchés de niche de consommateurs engagés ayant les moyens financiers, une notoriété plus faible par rapport aux acteurs historiques, le scepticisme des acteurs économiques et une faible représentation auprès des décideurs politiques, ...

3. MISSION



La Coalition Ecopreneur Kaya entend aider les écopreneurs à franchir ces obstacles via différentes actions décrites ci-dessous.


3.1. Raison d'être

La raison d'être de la Coalition Ecopreneur Kaya est : « Ensemble, boostons les éco-entreprises pour en faire le modèle de référence afin que l'économie devienne régénérative et consciente, socle d'une société résiliente, solidaire et durable ».

3.2. Actions

La mission de la Coalition Ecopreneur Kaya s'articule autour de trois piliers :

Soutenir les EE	 <p>PARTAGER & MOTIVER</p> <p><i>Renforcer le partage et le soutien mutuel entre éco-entrepreneurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réseau les EE (rencontres, ateliers...) • Mettre en place des groupes d'échange entre dirigeants EE du type CJD/APM, notamment par l'animation d'un réseau d'<u>ecopreneurs</u> en Europe et dans le monde) • Echanger bonnes pratiques et benchmarks • Mutualiser les ressources, les coûts, les activités des EE • Echanger l'information pertinente pour les EE • Répondre collectivement à des appels d'offre 	 <p>VISIBILISER & INSPIRER</p> <p><i>Faire savoir que d'autres modèles économiques sont faisables et souhaitables</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser exemples et témoignages d'EE • Démontrer la qualité/crédibilité des EE (par ex. via un label ?) • Démontrer la valeur ajoutée possible des EE pour le pays/ région (faisabilité et montée en échelle) • Développer des référentiels alternatifs pour la nouvelle économie (indicateurs, méthodologies)
------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Créer un cadre plus favorable pour les EE	 <p>INFLUENCER</p> <p><i>Développer avec les décideurs politiques un cadre favorable au développement des éco-entreprises et à l'instauration d'une économie régénérative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaider pour l'instauration de nouvelles règles du marché (règles du jeu) favorisant une économie régénérative • Produire un plaidoyer pour une économie régénérative et en collaboration avec la société civile pour une société résilient, solidaire et durable • Mettre en œuvre des campagnes et des actions de mobilisation non-violentes pour faire connaître et promouvoir ce plaidoyer • Mener auprès des politiques des actions de plaidoyer (<u>advocacy</u>) au niveau réglementation, aides et subsides, <u>incentives</u> économiques, stimulation de la demande, stimulation de la création d'<u>éco-entreprises</u>, etc. • Représenter les éco-entrepreneurs dans les instances pertinentes
--------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ces activités sont en partie incluses dans la cotisation. D'autres sont proposées de manière payante (par exemple les formations et certains événements).

3.3. Notre engagement vis-à-vis de nos membres

Un **comité de pilotage** motivé et engagé à faire bouger les lignes pour un entrepreneuriat et une économie plus durable en Belgique.

>>> Partager

- Donner accès à des membres **experts** reconnus dans les thématiques de la durabilité forte en Belgique et en Europe.
- Soutenir les **starters** en les mettant en contact avec des écopreneurs plus avancés.
- Animer et développer un **réseau** d'experts et d'écopreneurs pour partager leurs expériences.
- Promouvoir les interactions et les **échanges** « entre les membres », encourager les écopreneurs à devenir clients d'autres écopreneurs.
- Promouvoir les **partenariats** entre les écopreneurs pour renforcer leur compétitivité.
- Donner accès à un **réseau européen** via la plateforme Ecopreneur.eu.

>>> Visibiliser

- Apporter de la **visibilité** aux écopreneurs vis-à-vis des parties prenantes (pouvoirs publics à différents niveaux -communal, régional, fédéral et européen-, couverture presse, associations professionnelles).

>>> Influencer

- Stimuler les **mécanismes de soutien** aux écopreneurs et, *a contrario*, ceux permettant de faire porter le coût des externalités négatives aux entreprises qui les provoquent.
- Impliquer les écopreneurs dans toute **action de campagne et de mobilisation** pour soutenir notre plaidoyer.
- Impliquer les écopreneurs dans la **co-production de nos plaidoyers**, généraux, économique-entreprenariat et thématiques (énergie, mobilité, circularité, biodiversité, climat, agriculture, etc).
- Impliquer les écopreneurs dans toute action de lobbying direct (rencontre et négociation) avec les Gouvernements et partis politiques.

4. POSITIONS POLITIQUES ET CAMPAGNES

>>> Concernant le plaidoyer

D'une part, notre plaidoyer prendra sa racine dans la Science et exprimera les constats sociétaux sur ces bases. Pour ce faire, nous nous inspirerons entre autres du plaidoyer de l'ex Coalition Kaya.

D'autre part, les solutions exprimées dans notre plaidoyer pour résoudre les problèmes seront débattus dans nos groupes de travail.

L'ensemble (constat et solutions) formeront le Plaidoyer. Toute position politique exprimée dans ce plaidoyer pourra être le cas échéant radicale. Il ne sera pas demandé à chaque membre d'être d'accord avec les moindres détails du plaidoyer, mais il sera demandé que chacun en respecte et soutienne les principes.

Il sera tout aussi possible de ne pas être membre légal de la Coalition Ecopreneur Kaya, mais de soutenir son Plaidoyer. Dans ce cas, la visibilité d'un tel soutien sera assurée car elle donnera plus de poids au plaidoyer.

>>> Concernant les négociations

Par contre, lors de négociations, ce même plaidoyer pourra se muer dans des revendications concrètes et pragmatiques, afin d'obtenir des avancées et des succès sur le plan législatif.

>>> Concernant nos actions et campagnes

Celles-ci pourront parfois être plus radicales pour autant que nous restions dans la non-violence et que ces actions ne soient pas obligatoires pour les membres.

5. ORGANISATION

La gestion de la Coalition Ecopreneur Kaya est déléguée à son Conseil d'administration, nommé par l'Assemblée générale, aidé le cas échéant d'un comité de pilotage. Les membres du Conseil d'administration sont en principe membres du comité de pilotage, mais ce n'est pas une obligation.

5.1. Comité de pilotage

La Coalition Ecopreneur Kaya est animée par un groupe de personnes physiques aux compétences variées et mues par une même volonté de **faire bouger les lignes**. Des écopreneurs et autres spécialistes mettent au service de l'initiative leur expérience en stratégie, management durable et conscient, finance éthique, innovation durable, développement de projets et d'associations, communication éthique, développement durable, biodiversité, énergie renouvelable, circularité, mobilité douce, agriculture et alimentation durable, etc.

Les membres du comité de pilotage sont répartis en **cinq pôles** :

1. **Pôle Gouvernance** : garantit la bonne gestion (transparence, finance, administration...).
2. **Pôle Activités et Réseau subdivisé en une coordination nationale et des pôles par région** : organise les événements, ateliers, conférences et formations et gère les affiliations. Il veille à l'élargissement du réseau
3. **Pôle Communication** : développe les outils de visibilité pour les membres et l'action.
4. **Pôle Manifeste** : s'occupe de la production de nos positions politiques
5. **Pôle Plaidoyer, Actions et Campagnes** : gère la relation avec le politique et les campagnes/actions de mobilisation (niveau national et européen en lien avec l'Alsbl Ecopreneur Europe) et porte la voix des écopreneurs dans l'espace public (défendent les positions du plaidoyer et les souhaits des écopreneurs)

Tout membre effectif ou adhérent peut s'associer à un ou plusieurs groupes de travail au sein de ces pôles.

5.2. Mode de décision et gestion journalière

Le Comité de pilotage se réunit une fois par mois pour discuter des activités portées par chaque pôle et émettre des recommandations à l'attention du Conseil d'administration.

Ce comité de pilotage fonctionne sur base bénévole. Dès lors que dans le futur, nous aurons un ou plusieurs employés, le CA nommera un coordinateur-riche qui gèrera ce Comité de pilotage.

5.3. Communication

La Coalition Ecopreneur Kaya communique essentiellement à ses membres par mail ou via sa newsletter, envoyés à la personne de contact mentionnée lors de l'affiliation d'un membre. La désinscription est possible à tout moment via l'e-mail. Les media sociaux tels LinkedIn sont également utilisés.

5.4. Protection de l'esprit de l'ASBL

Afin de se protéger contre un détournement de l'objet de son action, les statuts de l'ASBL Coalition Ecopreneur Kaya actent l'existence au sein de l'Assemblée Générale, à côté du collège des membres effectifs traditionnels nommés « bénéficiaires », d'un collège spécial de membres effectifs « garants » (personnes physiques). Pour les décisions clés portant sur l'objet social de l'ASBL et concernant les membres du Conseil d'administration, la majorité des voix requises, telle que prévues aux statuts, doit être atteinte au sein de chacun des deux collèges, celui des membres effectifs bénéficiaires et celui des membres effectifs garants. Ces membres garants sont nommés par le Conseil d'administration.

6. ENGAGEMENT DES MEMBRES EFFECTIFS BENEFICIAIRES

6.1. Critères d'adhésion des membres effectifs bénéficiaires

La liste suivante, volontairement simple et brève, tente de récapituler les éléments essentiels, généraux ou plus spécifiques, auxquels tout écopreneur doit réfléchir lors de son activité. Les candidats membres effectifs doivent répondre positivement à la majeure partie des critères suivants. L'adhésion d'un membre peut être rejetée par le Conseil d'administration s'il considère que l'engagement du candidat membre dans la transition écologique n'est pas sincère ou qu'il pourrait nuire de par son image à la réputation de l'ASBL.

L'offre de l'écopreneur :

- Vous concevez et commercialisez des produits ou services dont l'impact **environnemental** et **social** se veut positif régénératif (à un moment il faudrait pouvoir le quantifier, cfr. monétarisation des externalités) tout au long de leur chaîne de valeur.

Un mode opératoire durable :

- Vous contrôlez et minimisez les **impacts négatifs** de vos activités sur l'environnement (entre autres émissions de CO2 ou produits polluants).
- Vous avez un plan pour réduire vos **émissions nocives** (par ex. un plan de décarbonation de vos opérations et votre logistique).
- Vous avez une logique **d'achats** et de **partenariats** durables et éthiques (fair trade, circuits courts, économie circulaire...).
- Vous favorisez les partenariats **locaux** et réduisez vos dépenses envers les multinationales.

Une attitude et une approche d'innovation environnementale et sociale :

- Vous **challengez** les règles établies de votre secteur d'activités par rapport au défi de la durabilité.

- Vous êtes engagé dans des projets liés à la **transition économique**, notamment via l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, l'économie solidaire...
- Vous vous **désengagez** des secteurs de l'économie fossile, du nucléaire, des jeux, des drogues, des armes et de la traite des êtres humaines (prostitution). Ces secteurs sont exclus par définition.
- Vous consultez et impliquez votre **personnel** dans la gestion stratégique de votre organisation.
- Vous promouvez l'**insertion professionnelle** (via des partenariats avec des centres d'insertion socioprofessionnelle, de travail adapté ou en faisant appel à du personnel peu qualifié ou défavorisé socialement avec une optique de formation et transmission de savoir).
- Vous prenez en compte le **respect**, le **bien-être**, l'**éthique** et l'**équité** dans la gestion des ressources humaines tout le long de votre chaîne de valeur.

6.2. Cotisations membres effectifs bénéficiaires

Les cotisations sont fonction du chiffre d'affaires de l'écopreneur. Elles sont volontairement faibles pour les TPE *front runners*. Les cotisations s'élèvent à :

- **20€** : start-up ou projet < 100 k€
- **50€** : 100 k€ à < 200 k€ de CA
- **250€** : 200 k€ à < 1 mio€ de CA
- **500€** : 1 mio€ à < 3 mio€ de CA
- **750€** : 3 mio€ à < 6 mio€ de CA
- **1.000€** : 6 mio€ à < 12 mio€ de CA
- **1.250€** : 12 mio€ à 20 mio€ de CA
- **1.500€** : > 20 mio€ de CA

Les cotisations sont annuelles et à verser sur le compte **BE39 3631 1291 5619** en mentionnant en **communication** libre le nom de l'entreprise. En cas d'affiliation au cours du 2^e semestre, la cotisation peut être réduite de moitié. Chaque cotisation fait l'objet d'une note de débit.

6.3. Engagement des membres effectifs bénéficiaires

- **Continuer** à mettre en œuvre des modèles économiques qui génèrent des externalités nettes positives.
- Être dans une démarche d'**amélioration permanente** de ses offres et processus.
- **Participer aux activités de la Coalition et y prêter main forte** :
 - **Partager** son expérience avec d'autres écopreneurs et donner de la **visibilité** à leurs initiatives.
 - **Soutenir** ou s'investir dans des groupes de travail pour réaliser les missions de la fédération.

- Développer et soutenir des **positions de rupture fortes** envers les décideurs politiques pour défendre les éco-entreprises et promouvoir leur compétitivité par rapport aux modèles classiques non durables.
- **Soutenir les campagnes de mobilisation, de production de plaidoyer et de lobbying direct avec les politiques.**

7. ENGAGEMENT DES MEMBRES EFFECTIFS GARANTS

7.1. Critères d'adhésion des membres garants

Toute personne physique désirant s'impliquer dans les débats en assemblée générale pour défendre l'esprit de l'ASBL contre de potentielles pressions visant à freiner la transition économique peut poser sa candidature auprès du Conseil d'administration pour devenir membre effectif garant. Ces membres devront ne pas exercer par ailleurs d'activité qui pourrait être source de conflits d'intérêts avec leur engagement de membre garant. Le Conseil d'administration statuera sur chaque candidature par un vote à la majorité absolue.

7.2. Cotisations des membres garants

La cotisation des membres effectifs garants est fixée forfaitairement à 100€.

Les cotisations sont annuelles et à verser sur le compte **BE39 3631 1291 5619** en mentionnant en **communication** libre le nom de la personne. Chaque cotisation fait l'objet d'une note de débit.

7.3. Engagement des membres garants

- **Peser**, par leur vote en assemblée générale, **contre toute décision qui pourrait porter préjudice à l'esprit de l'ASBL** et protéger ainsi celle-ci contre un potentiel détournement de l'objet de son action telle que voulue par ses fondateurs.
- **Participer aux activités de la Coalition et y prêter main forte :**
 - **Partager** son expérience avec les écopreneurs et donner de la **visibilité** à leurs initiatives.
 - **Soutenir** ou s'investir dans des groupes de travail pour réaliser les missions de la fédération.
- Développer et soutenir des **positions de rupture fortes** envers les décideurs politiques pour défendre les éco-entreprises et promouvoir leur compétitivité par rapport aux modèles classiques non durables.

8. ENGAGEMENT DES MEMBRES ADHERENTS

8.1. Critères d'adhésion des membres adhérents

Les membres adhérents sont des personnes morales ou personnes physiques qui ne répondent pas aux critères d'exemplarité caractérisant un Ecopreneur, mais qui souhaitent s'informer pour s'engager dans cette voie ou qui souhaitent soutenir activement les écopreneurs dans leur démarche. L'adhésion d'un membre peut être rejetée par le Conseil d'administration s'il considère que l'engagement du candidat membre dans la transition écologique n'est pas sincère ou qu'il pourrait nuire de par son image à la réputation de l'ASBL.

8.2. Cotisations des membres adhérents

Pour devenir membre adhérent en tant qu'entreprise, la **cotisation minimum** exigée est de **3.000€**. L'entreprise peut toutefois verser une cotisation supérieure pour soutenir l'association.

Pour les membres adhérents personne physique, la cotisation est fixée forfaitairement à 100€

Les cotisations sont annuelles et à verser sur le compte **BE39 3631 1291 5619** en mentionnant en **communication** libre le nom de l'entreprise ou de la personne. Chaque cotisation fait l'objet d'une note de débit.

8.3. Engagement des membres adhérents

- **Participer aux activités de la fédération et y prêter main forte :**
 - **Partager** son expérience avec les écopreneurs et donner de la **visibilité** à leurs initiatives.
 - **Soutenir** ou s'investir dans des groupes de travail pour réaliser les missions de la fédération.
- Développer et soutenir des **positions de rupture fortes** envers les décideurs politiques pour défendre les éco-entreprises et promouvoir leur compétitivité par rapport aux modèles classiques non durables.

Vu le risque de 'greenwashing', le Conseil d'Administration sera attentif à ne pas accepter de membres qui nuiraient à l'image de la Coalition. Seront entre autres exclues des entreprises dont plus de 10% de leur chiffre d'affaires provient d'un ou de plusieurs secteurs d'activités qui ne contribuent pas à la transition, tels que listés ci-dessous :

- Tabac
- Jeux de hasard
- Jeux de Paris
- Défense et armement
- Pornographie & prostitution
- Nucléaire
- Charbon
- Gaz
- Pétrole et dérivés
- Electricité non renouvelable
- Activités extractives
- Agriculture intensive
- Elevage intensif
- Pêche intensive
- Sucre industriel
- Eau et sodas en bouteille
- OGMs
- Engrais industriels
- Insecticides et pesticides d'origine pétrochimique
- Trading de ressources de base (céréales, énergie, eau)
- Produits à risque de déforestation (bois, cuir, soja, élevage café, caoutchouc)
- Producteurs de composés chimiques de synthèse faisant partie de la SIN list <https://sinlist.chemsec.org/>
- Jeux en ligne

9. CODE DE CONDUITE

- Les décisions 1) de l'Assemblée générale et 2) du Conseil d'administration sont souveraines.
- L'agressivité et la violence, à la fois verbale, physique et en ligne, ne seront pas tolérées. Ni pendant les activités de l'association ni en dehors.
- Tous les membres s'impliquent pour arriver à une bonne coopération entre membres.
- La communication de l'association vers les tiers est exercée par le(s) porte-parole(s) désigné(s) par le Conseil d'administration. Quand un membre communique avec des tiers, il indiquera toujours qu'il le fait «à titre personnel» et que pour avoir une position officielle de l'association il faut contacter le porte-parole de l'association.
- Tous les membres sont tenus à la discrétion à propos des informations sensibles concernant l'association, le secteur en général et des informations personnelles qu'ils auraient obtenu dans le cadre de leur adhésion ou de leur mandat qu'ils auraient dans le cadre de l'association.
- L'investissement des membres effectifs est demandé pour les activités dans lesquelles ils se sont engagés.
- Les membres du Conseil d'administration ont un rôle d'exemple et sont le cas échéant une personification de l'association.
- Le non-respect du code de conduite constitue une cause d'exclusion et peut justifier une proposition d'exclusion faite par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

10.USAGE DES INFORMATIONS ET CONTENU HÉBERGÉ (GDPR)

Les données fournies par les membres lors de leur affiliation sont conservées par le Comité de pilotage et utilisées à des fins de gestion de dossier et publication sur le site web de la Coalition, dans d'autres communications de la Coalition dans l'optique de promouvoir l'initiative auprès du grand public et des pouvoirs publics. Ces informations peuvent être supprimées si le membre le souhaite.

11.DISPOSITION FINALE

Ce Règlement d'ordre intérieur est d'application tant qu'il n'est pas modifié par le Conseil d'administration. Le Règlement d'ordre intérieur en vigueur peut être envoyé aux membres sur simple demande adressée au siège de l'ASBL.

oOo